REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTERE DE LA JEUNESSE

ET DU MOUVEMENT COOPERATIF

B.P. 1044 KIGALI.

Kigoli, le

Nº 3168 /15.09.01

Révérende Soeur Odette Université Radiophonique de GTPATANA.-

OBJET: Demende de ballons.

Révérende Soeur,

Référence faite à votre lettre du 22 octobre 1988 dont l'objet est repris en marge, j'ai l'honneur de porter à votre commaissance que je vous accorde : un ballon de football, un ballon de volleyball et un ballon de basketball.

Veuillez vous adresser à la Direction Générale des Sports et Loisirs munie de la présente pour les retirer.

> Le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif NDINDILIYIMANA Augustin

Lt Col Ben .-

## Université Radiophonique de Gitarama.

**BP. 13 GITARAMA** RWANDA T.62 351

Gitarama, le 22 octobre 1988

Le Colonel Augustin NDINLIYIMANA

Ministre de la Meunesse et du Mouvement coopératif KIGALI.

Monsieur le Ministre,

Pour la très grande jeunesse dont nous sommes responsables 680 de 15 à 18 ans, nous sollicitons votre bienveillance pour nous attribuer des ballons : de foot, de volley, de basket.

Vous seul pouvez en déterminer le nombre selon vos possibilités, mais d'avance nous vous en remercions.

Avec toute ma reconnaissance, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Accord la Soeur Odette

On ballon solt Residents

Mas ahave solt Residents

On the solution of the solution of